

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor



Qui a Bretagne sans Jugon a chape sans chaperon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 MAI 2024

L'an, deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, Mme Mauricette DIRR, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Natacha CARRO, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD.

POUVOIRS : M. Jacky GILLET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HERVE

Mme Malika TOUBLANC a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle AOUTIN

Mme Chantal TARDY a donné pouvoir à Mme Servane GESRET

M. Denis KEURMEUR a donné pouvoir à M. Eric MOISAN

Mme Stéphanie FLEGEAU a donné pouvoir à Mme Christelle MEUNIER

Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN

Absents : M. Thierry LEBOUCHER, M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : M. Alexis POIDEVIN

Date de la convocation et d'affichage : 17 mai 2024

Objet de la Délibération
n°2024-0039

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal.	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

- FINANCES :

- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA SALLE ART ET MOUVEMENT : « Bonus » contrat départemental

M. le Maire rappelle les accords de participation financière des communes de Plénée-Jugon et Plédéliac respectivement de 15 000 € et 3 000 € pour la construction de la salle Art et mouvement en raison du nombre d'habitants de leur commune qui utilisera ces locaux pour la pratique sportive. De ce fait, la commune peut bénéficier du « bonus » du contrat de territoire départemental.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le plan de financement ci-dessous et décide solliciter « ce bonus » d'un montant de 40 000 € auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor.

Dépenses	
Eligibles CDT 2022-2027	
TRAVAUX	756 897,00 €
Total (1)	756 897,00 €
Non éligibles CDT 2022-2027	
acquisition terrain	3 228,00 €
étude ADAC	2 520,00 €
MOE	82 807,65 €
étude géotechnique	2 444,00 €
mission SPS	2 695,00 €
mission contrôle technique	4 920,00 €
travaux options choisies	18 817,25 €
Total (2)	95 386,65 €

Recettes		
Aides publiques		
Département CDT 2022-27	221 781,00 €	26,02 %
Bonus Département CDT 2022-27	40 000,00 €	4,69 %
Région (bien vivre en Bretagne)	120 000,00 €	14,08 %
DETR 2024	100 000,00 €	11,73 %
Total subvention (1)	481 781,00 €	56,53 %
Autofinancement		
Fonds propres Jugon-les-Lacs	257 116,00 €	30,17 %
Fonds propres Plénée-Jugon	15 000,00 €	1,76 %
Fonds propres Plédéliac	3 000,00 €	0,35 %
Total autofinancement (2)	275 116,00 €	32,28 %

Le secrétaire de séance, M. Alexis POIDEVIN

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN



Mairie de Jugon-les-Lacs
23 rue de Penthievre – 22270 JUGON-LES-LACS
02.96.31.61.62 – mairie@jugonleslacs.bzh